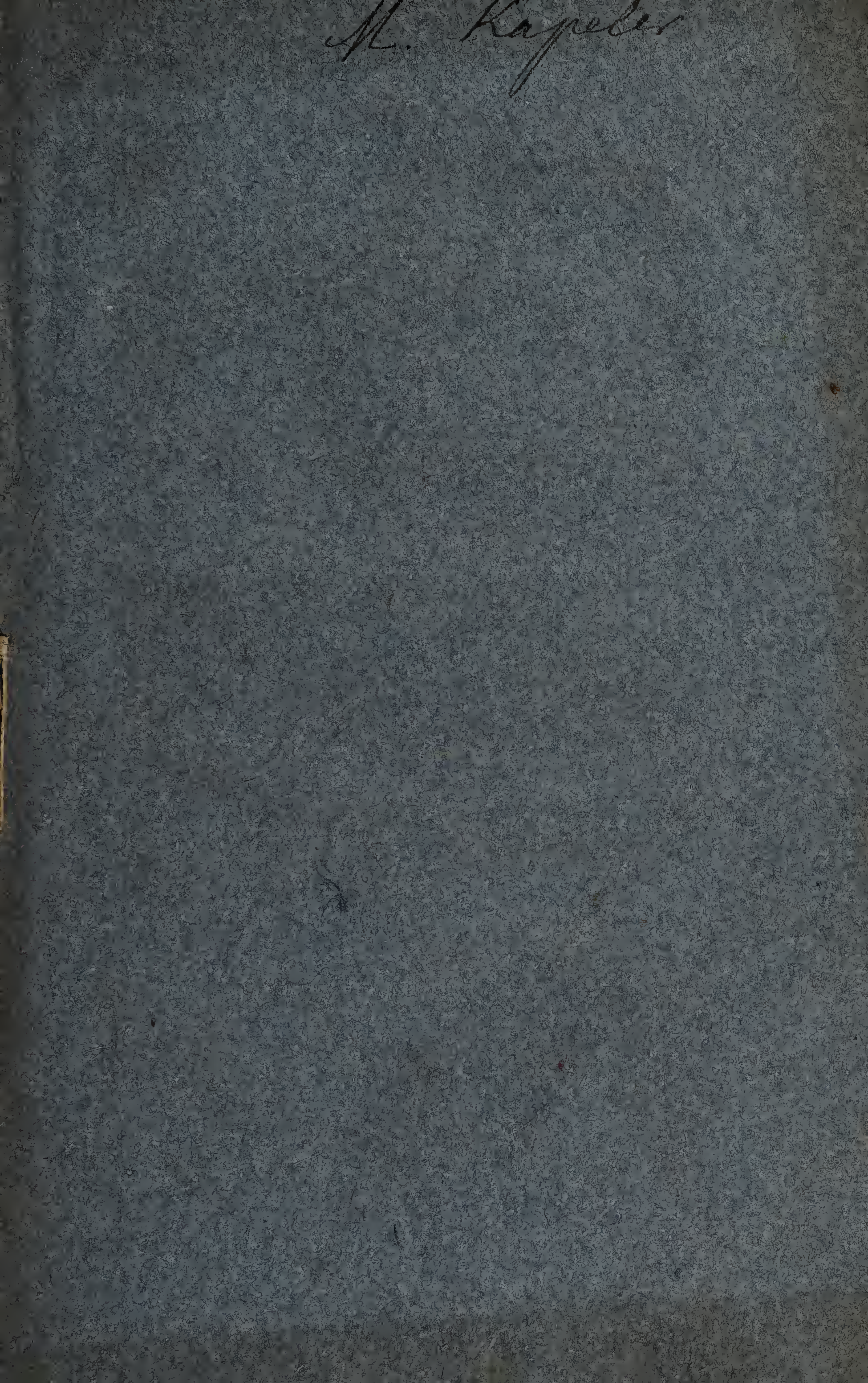

M. Käpeler



PROCÈS-VERBAL
DU CONCOURS

OUVERT LE 6 MARS 1826,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL
DU CONCOURS

OUVERT LE 6 MARS 1826,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD

(NÉE VALLAT LA CHAPELLE),

Imprimeur des Hôpitaux et Hospices civils de Paris,

Rue de l'Éperon, n°. 7.

MAI 1826.

CONSEIL GÉNÉRAL

D'ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS ET SECOURS DE PARIS.

Séance du 27 mars 1817.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses Membres,

Considérant que la publication annuelle des Procès-Verbaux des Concours, des Rapports et des Discours qui y sont insérés, est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulation pour les Élèves,

ARRÊTE :

Les Procès-Verbaux des Concours pour la nomination des Élèves en pharmacie des Hôpitaux civils seront imprimés tous les ans.

Signé CAMET DE LA BONNARDIÈRE,
Vice-Président.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,
Signé MAISON.

Visé par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, le 31 mars 1817.

Signé CHABROL.

PROCÈS-VERBAL
DU CONCOURS

OUVERT LE 6 MARS 1826,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES
D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS.

Le lundi six mars mil-huit cent vingt-six, à midi, en exécution de la délibération du Conseil général des Hospices, du 8 février même année, portant fixation audit jour de l'ouverture du concours ordinaire et annuel pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie qui viendront à vaquer, pendant le cours de 1826, dans les Hôpitaux et Hospices civils de Paris, M. le comte Chaptal, pair de France, membre du Conseil général des Hospices, s'est rendu dans l'une des salles de la Pharmacie centrale desdits Hospices, sise quai des Miramionnes, où il a trouvés réunis

M. Valdruche, secrétaire général des Hospices; MM. Biett, médecin suppléant à l'Hôpital Saint-Louis, Paul Dubois, chirurgien en chef et professeur d'accouchement à la Maison d'Accouchement, et chirurgien adjoint à la Maison royale de Santé; Duval, pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu; Soubeiran, pharmacien en chef à l'Hôpital de la Pitié; Petroz, pharmacien en chef à l'Hôpital de la Charité; tous les cinq désignés par le sort et nommés, par arrêté du Conseil général des Hospices du 22 février 1826, membres du jury chargé de l'examen des élèves audit concours; et M. Henry chef de la Pharmacie centrale, désigné, par le même arrêté du Conseil, suppléant dudit jury.

M. le comte Chaptal, président du concours, et les personnes ci-dessus dénommées, se sont transportés dans la salle destinée aux cours à la Pharmacie centrale, où étaient plusieurs pharmaciens des Hôpitaux, les élèves inscrits pour prendre part au concours et un grand nombre d'étudians en pharmacie.

Les membres du jury ayant pris place au bureau, M. le Président a ouvert la séance.

Le Secrétaire général a donné lecture :

1°. Des arrêtés du Conseil général, en date des 2 novembre 1814 et 5 février 1817, portant établissement de concours annuels pour la nomi-

nation aux places d'élèves en pharmacie des Hôpitaux civils, et déterminant les différentes formes à suivre pour ces concours;

2°. De la décision du Conseil général des Hospices, du 8 février dernier, qui a fixé au lundi 6 mars l'ouverture du présent concours, et de l'arrêté du 22 février suivant, qui a nommé les membres du jury chargés de l'examen des élèves, et enfin de l'arrêté du 1er. mars, présent mois, qui a admis à ce concours les élèves en pharmacie inscrits au secrétariat au nombre de quarante-cinq, lesquels remplissent les conditions prescrites par les réglemens.

Le secrétaire général a ensuite fait l'appel nominal des élèves admis au concours par le Conseil général des Hospices et dont les noms suivent;

Savoir,

Messieurs,

Peyrot.
Grandval.
Morel.
Delage.
Charles.
Vallée.
Corot.
Banneau.
Rebour.
Biard.
Drouet.
Nivet.
Duffort.
Gastel.
Bulard.
Mequin.

MESSIEURS,

Blanchet.
Termonia.
Menon.
Dutaut.
Savatier.
Gaudon.
Lavergne.
Larivierre.
Ozanne.
Franck.
Pouzin.
Berthemot.
Flandin.
Siméon.
Labarthe.
Delarue.
Taillefesse.
Lamouroux.
Cordier.
Ménard.
Hinard.
Courtin
Goimbault.
Nolé.
Raincelin.
Roussel.
Marandet.
Bigourdan.
Delafargue.

M. le Président a déclaré que le concours était ouvert entre ces quarante-cinq élèves, qui ont tous répondu à l'appel.

Immédiatement après cet appel nominal, M. le Président s'est assuré, conformément aux réglemens, qu'aucun des membres du jury n'était ni parent ni allié des divers concurrens, et il a ensuite annoncé que cette première séance serait employée, suivant l'usage, à traiter par écrit

trois questions, une d'histoire naturelle, une de pharmacie et une de chimie.

Et de suite M. le Président a mis sur le bureau un recueil de quatre-vingts questions rédigées et arrêtées en séance particulière par les membres du jury, pour être proposées aux élèves par la voie du sort, et traitées par eux, soit par écrit, soit verbalement.

Ces questions sont divisées en trois séries : la première contient ving-sept questions d'histoire naturelle, portant autant de numéros ; la seconde contient vingt-cinq questions de pharmacie portant également autant de numéros, et enfin la troisième se compose de vingt-huit questions de chimie portant, comme les précédentes, des numéros.

Des boules portant les divers numéros assignés à chacune de ces séries ont été mises dans trois urnes différentes, et l'un des candidats a tiré un numéro pour chacune de ces séries.

Le n°. 24, sorti pour la première série, s'est trouvé correspondre à la question suivante.

« De la cochenille, son histoire, décrire les » espèces du commerce. »

Le n°. 19, sorti pour la seconde série, s'est

trouvé comprendre la question pharmaceutique suivante :

« Qu'entend-on par vins médicinaux? Règles » générales pour leur préparation.

» Décrire la préparation du vin chalybé et du » vin antiscorbutique. »

Le n°. 15, amené pour la troisième série, s'est trouvé correspondre à la question suivante de chimie.

« Décrire la préparation des acétates de potasse, » de plomb et de mercure. »

Ces trois questions ont été de suite traitées par écrit par chacun des candidats en présence des membres du jury.

Les compositions, suivant l'usage, ont été écrites sur papier uniforme, distribué à cet effet par l'Administration.

Après trois heures d'intervalle données aux élèves pour le travail, chacun d'eux, à l'exception d'un qui a déclaré se retirer du concours, a remis au secrétaire général sa composition sans que le nom de l'auteur y fût inscrit, mais avec un bulletin joint contenant le nom de l'auteur et destiné à en être séparé.

Le secrétaire général a donné, en présence du

jury, un numéro à chacune des compositions; il a placé le même numéro à l'extérieur sur le bulletin qui y était joint; il a recueilli d'une part les compositions, et a mis d'autre part sous enveloppe cachetée les bulletins, qui ont en outre été cachetés séparément.

Séance publique du mardi 7 mars 1826.

Les membres du jury s'étant réunis dans la salle des cours à la Pharmacie centrale pour commencer l'épreuve des réponses verbales, M. le Président fait mettre dans une urne les noms des quarante-quatre concurrens et il en extrait les noms de onze élèves pour être entendus dans cette même séance.

Ces élèves ayant été conduits dans une salle voisine, l'élève désigné le premier par le sort reste seul dans la salle de concours et tire le n°. 6 d'une urne renfermant les numéros de toutes les questions pharmaceutiques.

Ce numéro s'est trouvé répondre à la question suivante.

« Qu'entend-on par fécules? Quelles sont les
» parties des plantes qui les fournissent?
» Décrire la préparation des fécules en prenant
» pour exemple la pomme de terre et la bryone. »

Ce premier élève a traité cette question pendant dix minutes, et après avoir obtenu un intervalle de dix minutes pour s'y préparer.

Les dix autres élèves ont ensuite été appelés successivement à traiter la même question et pendant le même temps, après que chacun d'eux a eu reçu un intervalle de temps pareil pour la réflexion.

Plusieurs bocaux renfermant des substances, plantes, fleurs et racines employées en médecine, ont été ensuite présentés à chacun des candidats, immédiatement après qu'il a eu traité la question, chacun d'eux a dû, à la simple inspection, indiquer le nom de chaque objet, sa nature et son origine.

Séance publique du jeudi 9 *mars* 1826.

Onze autres élèves ont été examinés dans l'ordre déterminé par un tirage au sort et soumis aux mêmes épreuves.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, n°. 9.

« De la préparation des huiles volatiles; dé-
» crire les procédés en usage pour les obtenir, en
» faire l'application à la préparation des huiles
» essentielles de citron, de menthe et de cannelle. »

Différentes substances, plantes, fleurs et racines, ont été aussi présentées à chacun des candidats dans la même forme, immédiatement après la réponse verbale.

Séance publique du vendredi 10 *mars* 1826.

Onze élèves ont été examinés dans cette séance, comme dans les séances précédentes, dans l'ordre déterminé par le sort.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, n°. 13.

» Qu'entend-on par pilules?
» Quelles sont les règles générales à suivre
» dans leur préparation?
» Préparer les pilules de cynoglosse et de
» Bontius. »

Différentes substances, plantes, fleurs et racines, ont aussi été présentées à chacun des candidats.

Séance du samedi 11 *mars* 1826.

Sur les onze élèves restans, dix seulement ayant répondu à l'appel, ont été examinés dans cette séance, et dans l'ordre déterminé par le sort.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, n°. 5.

« Décrire la pulvérisation par porphyrisation » et par lévigation.

» En faire l'application à la pulvérisation du » fer, du sulfure d'antimoine et du bol d'Arménie.

Plusieurs substances, plantes, fleurs et racines, ont aussi été présentées dans cette séance aux candidats.

Séance du lundi 13 *mars* 1826.

Le jury s'étant réuni dans la grande salle de la Pharmacie centrale pour commencer l'épreuve des manipulations, les membres du jury ont décidé préalablement en séance particulière, que les quarante-quatre candidats seraient divisés en deux séries pour cette épreuve ; qu'elle aurait lieu en deux séances, et que les opérations suivantes seraient assignées aux élèves.

Le premier jour,

Potion.

« Huiles d'amandes douces..... 1 once.
» Kermès minéral................. 2 gros.
» Gomme arabique............... 1 gros.
» Sirop de sucre.................. 1 once.
» Eau commune.................. 4 onces.

Pilules.

» Onguent mercuriel............ 1 gros :
» pour 72 pilules. »

La séance ayant été ensuite rendue publique, vingt et un des concurrens désignés par le sort ont été appelés pour les manipulations. Ces élèves ont été distribués dans différens laboratoires, où ils ont opéré sous les yeux des membres du jury, qui ont observé leurs procédés respectifs et en ont tenu note.

Après deux heures d'intervalle, les produits pharmaceutiques ont été remis au jury, avec annotation du nom de chacun des élèves qui les avaient préparés.

Les membres du jury ont de suite, et sans désemparer, porté provisoirement et sauf nouvel examen leur jugement particulier sur les produits présentés par chaque élève.

Séance publique du mardi 14 *mars* 1826.

Les opérations ont été confiées aux vingt et un élèves restant, deux sur les quarante-quatre n'ayant pas répondu à l'appel; ces élèves ont aussi manipulé sous les yeux des membres du jury, et leur ont remis les produits de leur préparation.

Dans cette séance, les élèves ont eu à préparer.

Potion.

« Looch blanc du *Codex*.

Pilules.

» Savon amygdalin, } de chaque, partie égale :
» Camphre, }

» Pour 36 pilules. »

Les produits ont été examinés, comme ceux de la veille, par le jury.

Séances particulières des 17, 20, 21, 23 *mars* 1826.

Dans ces quatre séances, les membres du jury assemblés dans l'une des salles de la maison centrale de l'Administration, ont lu en commun les compositions des concurrens; ils en ont fait en outre séparément un examen particulier, et chacun d'eux a pris à mesure, dans ces différentes séances, les notes nécessaires pour préparer et porter par la suite son jugement sur les diverses compositions.

Séance particulière du lundi 3 *avril* 1826.

Les membres du jury réunis ont comparé et discuté les diverses notes prises par chacun d'eux dans les précédentes séances, tant sur les compositions écrites que sur les réponses verbales et sur

les manipulations. Les élèves ont ensuite été rangés sur des listes par ordre de mérite, en observant que les noms n'ont été portés sur les compositions qu'après leur classement.

Ces jugemens provisoires se trouvant ainsi portés et constatés, et les bulletins contenant les noms des concurrens ayant été ouverts, MM. les membres du jury ont procédé au choix des élèves.

Le nombre en a été porté à vingt-deux, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil général des Hospices.

Le résultat de ces diverses opérations a été consigné dans une déclaration rédigée et signée par les membres du jury pour être présentée au Conseil général des Hospices.

PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Séance publique du lundi 10 *avril* 1826.

M. le comte Chaptal, le secrétaire général et les membres du jury se sont rendus à une heure à l'amphithéâtre de l'Administration, où se trouvaient réunis les candidats et plusieurs élèves en médecine et en pharmacie.

M. le comte Chaptal, Président du concours,

a donné la parole à M. Soubeiran, qui a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Organe du jury qui a pesé les droits de chacun de vous, je dois vous rendre compte de ses opérations, pour vous mettre à même d'apprécier le degré de certitude qu'il a pu porter dans ses jugemens.

Honoré de la confiance du Conseil général d'administration des Hôpitaux, et chargé de choisir parmi vous les élèves qui par leur instruction se montreraient les plus capables de remplir les fonctions auxquelles vous allez être appelés, le jury a dû chercher à s'entourer de tous les moyens possibles d'arriver à la vérité. Il n'a négligé aucune des précautions qui pouvaient éclairer son choix, et fidèle à son mandat, il n'a connu d'autre guide que sa conviction. S'il a pu se tromper, c'est au moins avec la conscience d'avoir rempli son devoir et d'avoir pesé vos mérites avec la plus sévère impartialité.

Dans une première séance, vous avez eu à traiter par écrit trois questions: l'une, d'histoire naturelle médicale, les autres, de préparations chimiques et pharmaceutiques. Les questions étaient courtes et posées nettement; il vous a été

accordé pour y répondre plus de temps qu'il n'était nécessaire. Le jury y a trouvé cet avantage, de pouvoir connaître plus sûrement le mérite réel de chaque composition. Supposez en effet, Messieurs, qu'une question très-longue vous eût été adressée, ou que le temps suffisant pour la traiter ne vous eût pas été laissé, toutes les chances favorables eussent été pour les moins expérimentés d'entre vous. En rapportant dans leurs compositions les faits principaux qui composaient toute leur science, ils se seraient placés au même rang que leurs rivaux plus instruits. Ceux-ci, manquant de temps, auraient dû se borner aux points les plus saillans des questions; car, obligés de faire un choix, ils devaient nécessairement le faire tomber sur les faits les plus importans. Par là, des copies, en apparence d'un mérite égal, auraient été livrées au jugement du jury, sans qu'il lui fût possible de distinguer celles qui appartenaient à un élève peu exercé, qui y aurait mis tout son savoir, de celle qui, résultat du travail d'un concurrent plus habile, n'aurait pu être portée, faute de temps, au degré de perfection que son auteur était capable de lui donner. Combien plus facile a été la tâche du jury ! Il vous avait laissé les moyens de donner à vos compositions toute l'étendue convenable. Il

a pu admettre alors que le mérite réel de chaque copie représentait le mérite réel de son auteur, et en classant les compositions d'après leur plus ou moins grande perfection, il est arrivé à donner à chacun de vous le rang qui lui était dû. Aucune prévention ne pouvait d'ailleurs influer sur ce jugement; car vos noms étaient un mystère, et ils n'ont été connus que lorsque chaque copie avait été classée d'une manière définitive.

Dans quatre séances suivantes, les candidats, divisés en quatre séries, ont eu à répondre verbalement à des questions de pharmacie, et ils ont dû reconnnaître des objets de matière médicale. Dix minutes de réflexion ont été accordées à chacun d'eux; dix autres minutes ont été employées à traiter devant le jury le sujet que le sort leur avait donné. Dans ces épreuves, comme dans les premières, des questions courtes et précises vous ont été adressées, et le jury a trouvé le même avantage de pouvoir assigner avec certitude à chacun de vous la place qu'il avait méritée par ses réponses. Ce jugement était porté aussitôt après la séance publique, lorsque chaque membre du jury, la mémoire encore fraîche de ses souvenirs, et aidé d'ailleurs par les notes qu'il venait de prendre, pouvait former son opinion avec toute la garantie désirable.

Un dernier examen a pu mettre le jury à même d'apprécier vos connaissances sous un autre point de vue. Les épreuves précédentes faisaient connaître parmi vous les plus habiles théoriciens; des manipulations faites dans les laboratoires de la Pharmacie centrale ont pu faire connaître vos talens comme manipulateurs.

Le jury avait alors par-devers lui tous les élémens nécessaires pour porter son jugement. Ils se composaient des résultats obtenus précédemment. Trois listes avaient été formées d'après vos divers succès dans les réponses orales, les compositions écrites et les manipulations. Il a suffi de les comparer entre elles pour avoir un dernier résultat. La liste définitive s'est trouvée formée des candidats qui avaient eu le plus de succès dans le plus grand nombre d'épreuves. Lorsque quelques doutes ont pu s'élever pour décider du rang entre des candidats qui paraissaient s'être acquis des droits égaux, une nouvelle investigation a pu décider la question; et quand l'incertitude n'a pas été levée, la préférence a toujours été accordée là où la supériorité appartenait à la composition écrite. Pour elle en effet, les circonstances avaient été parfaitement égales pour tous, et la meilleure rédaction était sans contredit le gage de l'instruction la plus solide.

Après vous avoir fait connaître les opérations du jury, je dois vous dire l'opinion qu'il a pu se former de vous par la manière dont vous avez supporté les épreuves auxquelles vous avez été soumis. Vous saurez comment vous l'avez satisfait sur certains points et lui avez laissé à désirer sur d'autres. Il est une observation sur laquelle je dois insister principalement, parce qu'elle peut exercer une influence très-grande sur le reste de vos études.

L'utilité des concours est un fait tellement avéré, qu'il serait superflu de vouloir vous en retracer ici les avantages ; ils sont si bien sentis, que cette institution a été accueillie par-tout où l'on a destiné la préférence au plus digne ; et ses adversaires même lui ont rendu le plus éclatant hommage en la repoussant quand ils ont voulu réserver à l'intrigue le rang auquel le mérite aurait dû seul arriver. Mais il en est des concours comme de tant d'autres choses : le bien ne se rencontre jamais sans quelque mélange de mal ; et heureusement ici ce mal est si léger qu'il est facile de s'en défendre.

Toutes les sciences présentent certaines parties sur lesquelles l'esprit se porte plus volontiers, soit par l'intérêt qui s'y trouve attaché à raison de leur importance propre, soit par les applications di-

rectes qu'elles peuvent avoir dans les arts qui s'y rattachent ou dans le commerce habituel de la vie. Ce sont, on peut le dire, autant de points plus élevés qui fixent vivement l'attention et vers lesquels elle se trouve naturellement rappelée. De là résulte que lorsqu'une série de questions est établie sur une partie quelconque d'une science, on y retrouve presque toujours ces sujets d'un intérêt général. Les jurys ne se défendent pas assez peut-être d'une sorte de prédilection, qui souvent leur fait négliger d'autres parties importantes, quoique d'une utilité moins sentie. De cette manière de faire, il est arrivé qu'en comparant entre elles les questions posées dans un certain nombre de concours, on s'est convaincu qu'elles étaient peu nombreuses, et en conséquence l'on a pu croire que, pour avoir du succès, il suffisait d'étudier avec soin ces questions privilégiées. Aussi la plupart des élèves négligent-ils tout ce qui paraît s'en écarter, oubliant ainsi que dans les sciences tout se tient, et que chaque partie a des liaisons intimes avec celles qui paraissent, au premier aspect, s'en éloigner davantage. C'est là, Messieurs, le reproche le plus fondé que l'on ait pu faire aux concours, et ce défaut suffirait peut-être pour faire renoncer à cette utile institution, s'il n'était aussi facile de remédier à ces graves inconvéniens. En-

core quelques séries de questions dans le genre de celles qui vous ont été posées cette année, et vous sentirez que vous ne devez pas vous borner à étudier quelques sujets particuliers, mais que vous devez travailler toute la matière sur laquelle vous serez interrogés. On ne verra plus alors un candidat, après avoir montré dans une épreuve une grande supériorité, divulguer dans d'autres tout le vice de ses études et la faiblesse réelle de ses connaissances. Si j'avais besoin d'appuyer sur des faits les assertions que je viens d'émettre, le concours auquel vous venez de prendre part m'en fournirait en abondance. Réponses orales, questions écrites, tout a été entaché du même défaut. Par-tout la même absence d'une bonne méthode s'est fait sentir. Ces réflexions, Messieurs, c'est dans votre intérêt que j'ai cru devoir vous les soumettre. Vous n'y verrez, je l'espère, que le désir de vous être utile et de contribuer autant qu'il peut être en moi au perfectionnement de vos études. A peine sorti de vos rangs, j'ai pu mesurer le terrain sur lequel vous vous trouvez, et asseoir mon jugement avec quelque certitude. S'il m'était permis de vous donner des conseils, je vous dirais : Changez totalement votre système ; ne négligez aucune partie de votre art ; que rien ne vous paraisse inutile. Étudiez tout, et vous

verrez les plus brillans succès couronner constamment vos efforts.

Il s'est trouvé parmi vous des candidats auxquels les observations précédentes ne sauraient être applicables. Je m'estime heureux de pouvoir leur faire connaître la satisfaction du jury et de leur rendre ici toute la justice qui leur est due. Les suffrages flatteurs qu'ils viennent d'obtenir sont la première récompense de leur travail. Ils y trouveront l'obligation de remplir les espérances qu'ils ont fait concevoir.

Un premier pas n'est pas toujours heureux. Ceux d'entre vous qui n'ont pu atteindre le but ne se décourageront pas. Ils se diront qu'un échec au commencement de la carrière a souvent été la cause des plus grands succès. Ils redoubleront d'efforts pour ressaisir l'avantage et ils recevront le prix de leur persévérance.

M. Soubeiran ayant terminé, le Secrétaire général a donné ensuite lecture de l'arrêté du Conseil général du 5 avril 1826, dont la teneur suit.

Séance du 5 avril 1826.

Le Conseil général,

Vu les procès-verbaux desSéances duc oncours qui a eu lieu le 6 mars dernier et jours suivans,

pour la nomination aux places d'Élèves en pharmacie des Hôpitaux civils en exécution de sa délibération du 8 février aussi dernier;

Vu la déclaration faite en date du 3 avril présent mois, par les membres du jury chargé de l'examen des élèves admis par le Conseil à ce concours;

Après avoir entendu le rapport du Membre de la Commission administrative chargé du service de santé,

ARRÊTE :

Art. 1er. Sont désignés pour les places d'élèves en pharmacie actuellement vacantes, et qui viendront à vaquer dans les Hôpitaux et Hospices pendant le cours de la présente année 1826, et jusqu'au prochain concours seulement, les vingt-deux élèves dont les noms sont inscrits ci-après dans l'ordre déterminé d'après les succès obtenus dans le concours;

SAVOIR,

MM.

1. Bulard (Arsène-François).
2. Biard (Jean-Belony).
3. Pouzin (Antoine-Marie).
4. Drouet (Charles).
5. Labarthe (Armand-Léon).

6. Vallée (Jean-Pierre).
7. Nolé (Jacques-Anne).
8. Siméon (Antoine-Jacques-Charles).
9. Nivet (Jean).
10. Franck (Jean-Baptiste-George).
11. Bigourdan (Étienne).
12. Menon (Anne-Charles-Vital).
13. Delarue (Amand-Prosper).
14. Rebour (Louis-Marie-Erment).
15. Lamouroux (Jean-Louis).
16. Grandval (Jean-Baptiste).
17. Termonia (Louis-Félix).
18. Peyrot (Edouard).
19. Hinard (Manuel-Hilaire-Jean-Stanislas).
20. Roussel (Jean-Nicolas).
21. Raincelin (Louis-Carolus-Stanislas).
22. Taillefesse (Charles-Augustin-Léopold).

Art. 2. Lesdits élèves seront appelés successivement, à mesure des vacances, et mis en fonctions dans l'ordre ci-dessus établi.

Art. 3. La séance dans laquelle le présent arrêté et les résultats du concours seront rendus publics, est fixée au lundi 10 avril, présent mois.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire général,

Signé VALDRUCHE.